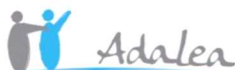


BULLETIN D'INFORMATION
SIAO 22

Avril 2016—N°7



Association Départementale
ACCUEIL ÉCOUTE & VEILLE SOCIALE - Logement Hébergement
Emploi Formation - Ateliers d'insertion

www.adalea.fr


SIAO 22

Service Intégré
de l'Accueil & de l'Orientation
des Côtes d'Armor

Edito

Voici enfin le printemps et l'heure des bilans ! A cette période de l'année, c'est souvent l'heure des rapports d'activités et des bilans. Pour le SIAO, c'est l'heure de la rédaction du rapport observatoire et de la préparation de la commission observatoire qui se tiendra le 1^{er} juin prochain. C'est un moment très attendu par les acteurs puisqu'il s'agit de présenter l'activité annuelle du secteur de l'hébergement/logement accompagné et de permettre une analyse collective des problématiques en formulant des recommandations pour l'amélioration du parcours des personnes. Mais encore quelques semaines et un peu de patience avant de découvrir les tendances de l'année 2015.

En attendant, il sera question dans ce bulletin du bilan de la période hivernale du SIAO urgence avec un zoom sur l'action de la Croix-Rouge. Comme chaque année, la période hivernale a débuté le 1^{er} novembre 2015 avec une instruction interministérielle relative au guide national de prévention et de gestion des impacts sanitaires et sociaux liés aux vagues de froid. Malgré la douceur exceptionnelle de l'hiver qui se termine, le bilan est en demi-teinte. Les ménages faisant appel au SIAO pour une demande d'hébergement d'urgence sont toujours plus nombreux (+11,5% par rapport à la période précédente) et malgré l'augmentation des réponses d'hébergement, l'ensemble des demandes n'a pu être satisfaite. Ce manque de réponses a été pointé par les personnes accueillies et accompagnées lors de l'évaluation du dispositif SIAO dont les résultats ont été présentés le 25 février dernier en plénière avec la présence de Monsieur Le Préfet.

C'était aussi l'heure du bilan du dispositif SIAO 22 avec les personnes accueillies et accompagnées. Cet après-midi a été particulièrement remarquable par l'expression et la participation des personnes et l'interaction avec la salle. Pour les absents, nous avons réservé un petit aperçu de cette démarche participative dans ce bulletin.

Cela fait 3 ans que les places en pensions de famille ont intégré le périmètre du SIAO. Le bilan avec les gestionnaires est prévu le 27 mai prochain. Nous avons donc choisi pour ce 7^{ème} bulletin de faire un focus sur les pensions de famille du dispositif insertion par le logement de l'ACAP 22.

Anne-Sophie ABALAIN,
Coordinatrice du SIAO 22

SOMMAIRE

Edito.....	p.1
Retour sur la période hivernale	p.2-3
L'évaluation du dispositif SIAO par les personnes accueillies et accompagnées	p.4-6
Zoom sur le dispositif d'insertion par le logement de l'ACAP.....	p.7-10
Informations diverses.....	p.10



Comme chaque année, la période hivernale a débuté le 1^{er} novembre 2015 avec une instruction interministérielle relative au guide national de prévention et de gestion des impacts sanitaires et sociaux liés aux vagues de froid 2015-2016.

Pas de nouveautés par rapport aux années précédentes hormis la mise en place **d'un niveau intermédiaire en cas de forte tension sur le dispositif d'hébergement à Saint-Brieuc ne nécessitant pas le déclenchement du niveau 1**, ce niveau intermédiaire a permis d'ajouter 13 places au dispositif sur Saint-Brieuc : 10 places hommes à Emmaüs et 3 places au Trait d'Union ainsi que la mobilisation de la maraude de la Croix-Rouge. Il a été déclenché 3 fois au 1^{er} trimestre 2016.

Les autres niveaux prévus dans le cadre du plan grand froid n'ont pas été déclenchés cette année.

- Le niveau 1 : températures ressenties entre - 5 et - 10 degrés.
- Le niveau 2 : températures ressenties entre - 10 et - 18 degrés.
- Le niveau 3 : températures ressenties inférieures à - 18 degrés.

Les acteurs mobilisés dans le cadre du plan hiver sont nombreux: les structures gestionnaires, la Croix-Rouge, l'Action Sociale sur l'Espace Public (ASEP), les hôpitaux de Guingamp, Rostrenen et Paimpol, les pompiers, la police et la gendarmerie, etc. Tout ce petit monde se retrouve en début de période hivernale sur chaque territoire pour affiner collectivement les modalités d'organisation du plan hiver et voir les ajustements à faire au regard des enseignements tirés des périodes hivernales précédentes.



Zoom sur... LA CROIX-ROUGE FRANCAISE ET SES MARAUDES

Durant la période hivernale, les différents acteurs qui interviennent sur l'espace public sont davantage sollicités. Parmi eux, les bénévoles de la **Croix-Rouge française** sont particulièrement visibles, notamment lors des maraudes. Bien souvent, ils sont aussi les premiers interlocuteurs auprès des populations en situation de précarité.

Sur le territoire des Côtes-d'Armor, les **maraudes se déroulent en soirée**.

Dans la ville de Saint-Brieuc, le lundi et le jeudi, à Guingamp le mercredi, à Dinan et Lannion le lundi, et plus rarement à Lamballe sur demande du 115.

Dans tous les cas, la Croix-Rouge et le 115 restent en lien durant ces maraudes.

En période de grand froid, **les maraudes de la Croix-Rouge s'adaptent et se renforcent afin d'apporter les meilleurs réponses aux personnes qui font face à ces conditions difficiles**. Ils distribuent davantage de couvertures, de vêtements chauds et de nourriture.

Ainsi durant cette période, la vigilance des acteurs de la veille sociale est accrue. L'action des bénévoles se traduit alors par la sensibilisation des publics vulnérables aux risques liés à la chute des températures ; l'hypothermie, les engelures, les intoxications au monoxyde de carbone... Des recommandations concernant la santé sont également transmises : porter plusieurs épaisseurs de vêtements, favoriser l'activité physique en augmentant les déplacements, limiter les alcoolisations... La maraude est également en mesure d'accompagner une personne jusqu'à un hébergement d'urgence après contact avec le 115.

Les interventions de la Croix-Rouge s'adaptent à la variation des températures :

Niveau intermédiaire : Celui-ci intervient quand le dispositif d'hébergement d'urgence est saturé dans le secteur de Saint-Brieuc. La Croix-Rouge, en complément de ses maraudes habituelles, assure des maraudes de repérage et d'orientation vers l'hébergement d'urgence.

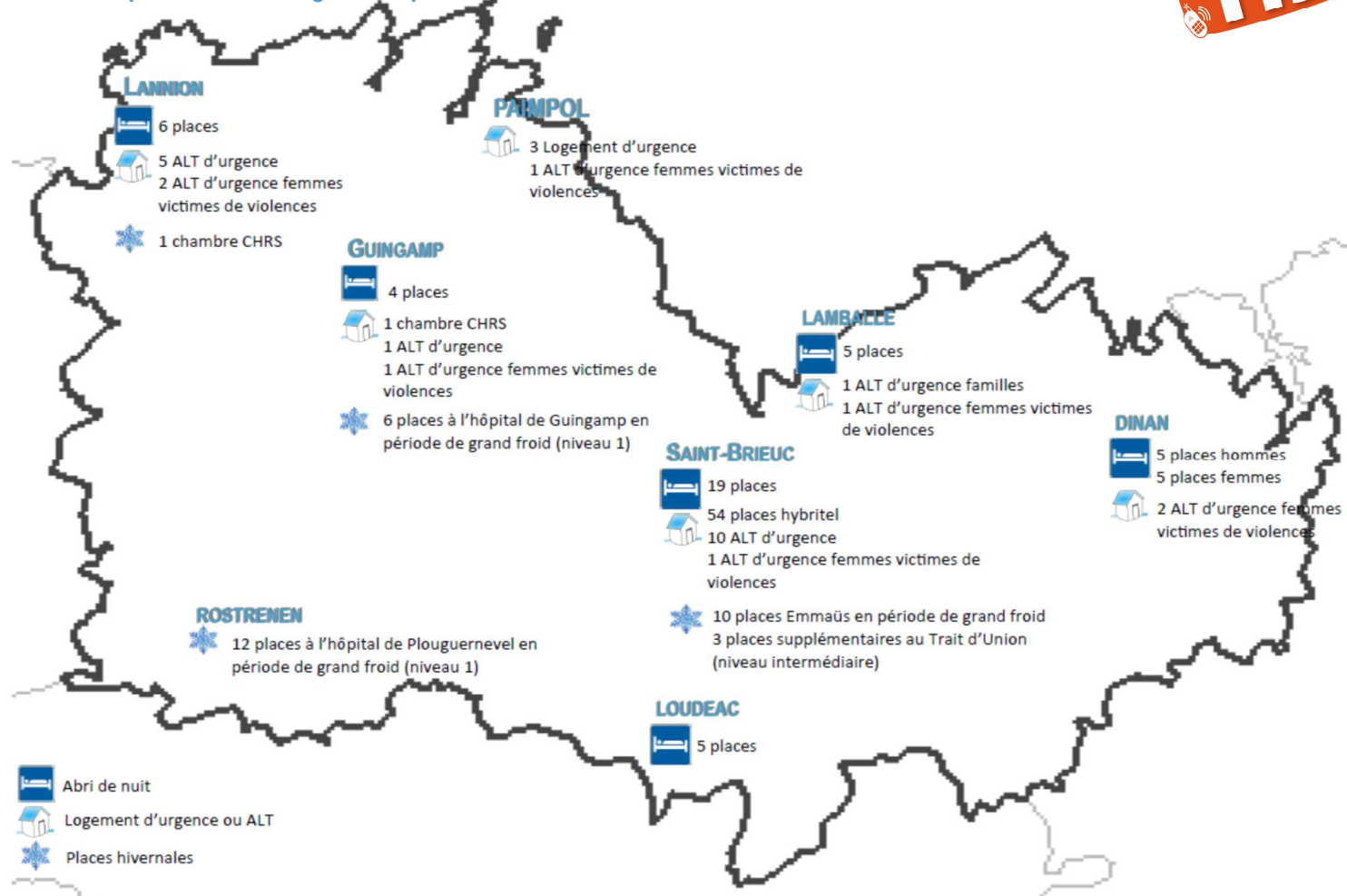
Lors du déclenchement du niveau 1, la Croix-Rouge va assurer des maraudes quotidiennes durant toute la période de déclenchement du niveau et sur les quatre grandes agglomérations du département.

Les niveaux 2 et 3 sont plus rarement déclenchés, la Croix-Rouge maintient alors les mêmes actions que pour le niveau 1, à ceci près que pour le niveau 3 des hébergements d'urgence dans des locaux de type gymnase sont aménagés. Ils disposent d'une cinquantaine de places. Ce type de dispositif intervient lorsque les transports sont bloqués en raison des conditions climatiques. Dans ces circonstances, la Croix-Rouge et la Sécurité Civile ont passé une convention afin de mieux répondre à l'urgence. L'action de la Croix-Rouge est indispensable au bon déroulement du plan hiver, notamment grâce à l'implication et à la vigilance des bénévoles lors des nombreuses maraudes durant cette période. Pourtant, ces actions sont moins visibles le restant de l'année car moins médiatisées et parce qu'il y a moins d'interventions sur l'espace public. Le travail des bénévoles n'en est pas moins un atout majeur dans l'accompagnement des populations les plus vulnérables.

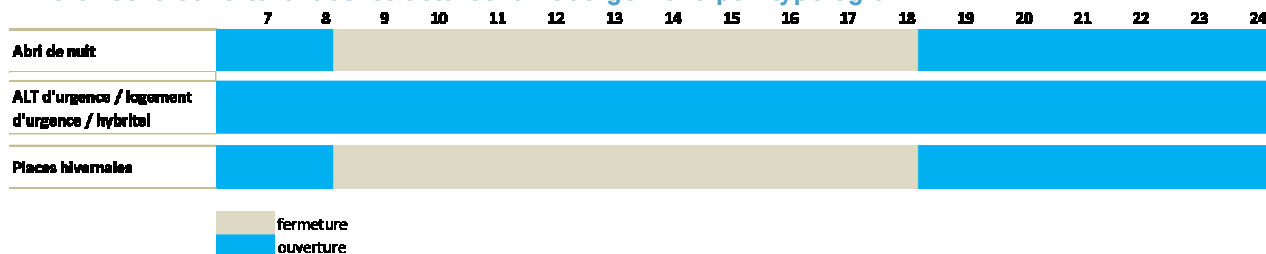




Les réponses d'hébergement par territoire



Horaires d'ouverture des structures d'hébergement par typologie



Les chiffres clés de la période hivernale (1er novembre 2015 au 31 mars 2016)

- > 539 ménages différents composés de 701 personnes différentes ont fait une demande d'hébergement : +11,5% (483 en 2014-2015)
- > 1687 demandes d'hébergement (exprimées en ménages): +18% (1431 en 2014-2015)
- > Près de 75% des demandes font l'objet d'une proposition d'hébergement (3 demandes sur 4)
- > 1035 demandes ont abouti à un hébergement (61%) : +15% (898 en 2014-2015), + 37% par rapport la période hiver 2013-2014.
- > 9% des demandes d'hébergement n'ont pas abouti faute de places disponibles, 9% suite à un refus de l'utilisateur dont les 3/4 des refus sont liés à l'éloignement géographique de la structure proposée et 5,5% des demandes d'hébergement n'ont pas abouti faute de moyen de transport.



L'évaluation du dispositif SIAO par les personnes accueillies et accompagnées



Evaluation du dispositif SIAO 22 par les personnes accueillies et accompagnées, où en est-on ? C'est terminé ?



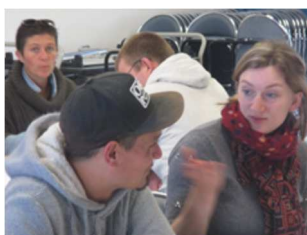
Véronique RAULET—Educatrice spécialisée
Adalea

Depuis Mars 2015, l'évaluation du dispositif SIAO était en marche, avec plusieurs structures du département, qui ont pris part de manière active à son déroulement : Penthièvre Actions, Noz Deiz, le CCAS de Dinan, le trait d'union, la Maison de L'Argoat, L'ACAP, le CCAS de Paimpol, Kerlann Amisep, Adalea.

Elle a été menée dans le cadre d'une démarche participative, avec une volonté forte de ne plus faire pour les personnes accueillies, mais de se mettre ensemble au travail pour produire un diagnostic et nous l'espérons faire émerger des idées nouvelles et des changements pour améliorer l'accueil et l'accompagnement des personnes faisant appel au SIAO.



Il a fallu se mettre en confiance, pour certains se dépasser, pour d'autres se restreindre afin que chacun trouve sa place et s'exprime dans le groupe de travail.



La composition du groupe a évolué au fil des cinq rencontres, sans que l'avancée des travaux ne soit ralentie ou perturbée. Certains sont partis, remplacés par d'autres personnes qui ont ainsi mis leur pierre à l'édifice.

Malgré les places et les points de vue parfois différents, les participants se sont rapidement rejoints sur le pourquoi de ce travail : *« pour entendre la parole des personnes accueillies, pour aller plus vite, pour innover, pour améliorer, mieux répondre aux demandes... »*.



Après plusieurs semaines de labeur, de débats contradictoires, contraignants, mouvants, émouvants, les réflexions ont été partagées avec un large public venu assister à la restitution de nos travaux.

Pendant ces deux heures de rencontre, nous avons partagé avec les participants notre travail, nos questionnements, nos constats mais aussi nos idées pour améliorer le dispositif SIAO et surtout nous avons souhaité les faire participer.

D'abord, nous les avons fait rire (du moins, on l'espère), en présentant deux scénettes : un appel au 115 et un accueil dans une structure d'hébergement d'urgence.

L'objectif de ces scénettes était de montrer la difficulté pour certains à trouver une place d'hébergement d'urgence à certains moments de la journée et/ou sur certains territoires.



Puis les vidéos réalisées par les participants faisant état des propositions d'amélioration ont été progressivement diffusées au cours de la rencontre : la nécessité d'avoir des lieux d'hébergement ouverts en journée, pouvoir disposer d'une chambre individuelle, être accueilli avec son animal...

Nous avons choisi de faire des vidéos parce que c'est un support vivant et dynamique et qu'il a permis à tous de prendre la parole lors de la restitution, même aux absents ! Nous vous invitons à les découvrir à votre tour : <http://adalea.fr/Participation-des-usagers-et.html>

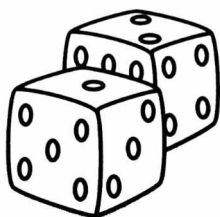
« Avoir de bonnes conditions d'hébergement c'est avoir une chambre individuelle, un endroit à soi, qu'il y ait sur chaque territoire un lieu où l'on puisse être accueilli avec son animal. »



L'évaluation du dispositif SIAO par les personnes accueillies et accompagnées (suite)

La présentation des résultats en plénière en présence du Préfet, le 25 février dernier.

Durant l'évaluation, différents supports d'expression ont été utilisés : photos langage, brainstorming. Celui qui a eu le plus de succès a été le dé. Un dé géant a été construit spécialement pour la présentation en plénière et il a circulé et interpellé le public sur différentes questions :



- Pour moi, être hébergé dans de bonnes conditions c'est :
- Pour moi, assurer la sécurité des personnes c'est :
- Pour moi, participer à la vie de la structure c'est :
- Pour moi, faire évaluer le dispositif SIAO par les per-

sonnes ça sert à :

- Quelque-chose à améliorer dans les lieux d'accueil / Quelque-chose à créer pour les personnes accueillies.

Nous avons également partagé avec le public la parole de personnes accueillies et leurs souhaits d'amélioration avec un sac à idées qui a parcouru la salle.

Cette présentation a été clôturée par un débat mouvant qui a agité les neurones avec deux affirmations sur lesquelles les personnes ont dû se positionner pour ou contre :



- « La démarche participative ne sert à rien » et « Le SIAO simplifie le parcours résidentiel des personnes. ». Les personnes n'ayant pas le choix de leur positionnement, il n'a pas toujours été simple, si on est d'accord, de se positionner contre...



Cet après-midi a été un vrai succès et les témoignages des participants confortent l'intérêt de la démarche participative et de l'importance de la participation des personnes accueillies à nos réflexions et rencontres. Voici quelques extraits des retours des participants sur cette rencontre :

« La participation des bénéficiaires est utile pour faire évoluer les dispositifs et les pratiques professionnelles. »

« Chacun peut donner son avis, c'est ce qui donne de la valeur à cette réunion. »

« C'est une démarche enrichissante et vivante par la participation du public, une animation dynamique. L'interaction avec la salle est originale, et intéressante. »

« Une expression des usagers qui éclaire et interroge. Une démarche intéressante par la valorisation de la parole des personnes, par la place qui leur ait laissée lors de la restitution. »

« Merci pour cette participation dynamique sur le sujet. Le SIAO a permis une meilleure visibilité des bénéficiaires »

« Un bon exemple de démarche participative, intéressant d'avoir le ressenti des personnes accueillies. Animation dynamique ! »

« Un grand merci pour le travail réalisé, les techniques et la dynamique mobilisée. De bonnes idées à mettre en oeuvre ensemble dans les différentes structures et territoires. »



L'évaluation du dispositif SIAO par les personnes accueillies et accompagnées (suite)

Et après ? Et maintenant...

Cette démarche n'est pas finie, bien au contraire. C'est maintenant que tout commence, car il va falloir maintenir cette dynamique et travailler sur la mise en oeuvre des préconisations. La tâche est ardue mais à coeur vaillant, rien n'est impossible.

Le changement est déjà en marche puisque le groupe de travail a été écouté, son travail reconnu et ses demandes entendues. Pour preuve, à la suite de la restitution des travaux, les services de l'Etat, via la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS), ont sollicité les accueils d'hébergement d'urgence et les accueils de jour pour recenser les besoins en consignes ou lieux de stockage pour les effets personnels des personnes.

L'ensemble des préconisations pourra être affiné et repris sur chacun des territoires et au niveau départemental. Il s'agit d'une première étape d'un travail qu'il conviendra de poursuivre avec l'ensemble des acteurs du SIAO, personnes accueillies et/ou accompagnées comprises. A suivre donc !



Les résultats de L'évaluation de dispositif SIAO 22 nous disent quoi ?

Sur le volet urgence : la demande principale se centre sur l'ouverture des structures d'hébergement en journée, a fortiori le week-end quand tous les autres lieux d'accueil (accueils de jour, associations caritatives ...) sont fermés. « *Chez soi, ça n'existe pas quand on est dehors* ».

Avoir de bonnes conditions d'hébergement, c'est avoir une chambre individuelle, « *un espace à soi* », pouvoir être accueilli avec son animal. C'est aussi renforcer, l'accès aux droits et aux soins, mieux informer sur les possibilités d'accès direct au logement. Il s'agit aussi de favoriser les partenariats avec les équipements municipaux comme les bibliothèques et les piscines pour favoriser l'accès aux loisirs, etc...

Sur le volet insertion : bien que les conditions d'hébergement et l'accompagnement soient jugés satisfaisants par les personnes interrogées, des axes d'amélioration sont également proposés : créer un réseau d'interprétariat départemental, favoriser l'hébergement des personnes avec leur animal, permettre à ceux qui en ont la possibilité de conserver leur mobilier et objets personnels, permettre une domiciliation non stigmatisante en utilisant l'adresse de leur logement et non celle de la structure. Pour les personnes interrogées, la notion de jugement est encore présente et reste à travailler et il faut favoriser les temps d'échanges avec les personnes accueillies pour faire tomber les représentations des professionnels et dépasser les jugements de valeur. Il faut également peaufiner l'entrée dans le logement autonome en accompagnant l'insertion dans le tissu social du quartier, etc...

Nous vous invitons à prendre connaissance de l'ensemble des propositions en consultant le rapport et sa synthèse accessible sur le site d'Adalea : <http://adalea.fr/Participation-des-usagers-et.html>

Vous y trouverez également les comptes rendus détaillés des différentes rencontres, ainsi que les outils d'animations utilisés pour mener à bien cette démarche, etc...





L'ACAP (Association Costarmoricaine d'Accompagnement et de Protection) , **service de protection des majeurs et des familles depuis plus de 50 ans**, s'est engagée il y a 15 ans dans l'insertion par le logement sur une initiative spécifique : en effet, dans les années 2000 notre association avait développé un Dispositif d'Insertion par l'Habitat avec Accompagnement de Proximité (DIHAP), face à la difficulté en tant que mandataire judiciaire à la protection des majeurs à trouver et maintenir les personnes protégées dans des logements ordinaires en toute autonomie.



Aussi en partenariat avec le bailleur social, et la psychiatrie, l'ADT (Association Départementale des Tutelles) à l'époque a porté ce projet d'habitat partagé (colocation) avec la présence de « maitresses de maison » au quotidien.

Fort de cette expérience, la circulaire de décembre 2002 relative aux maisons relais dans le cadre de la politique de lutte contre les exclusions nous a permis de développer ce secteur d'activité en partenariat avec l'Etat :

Quelques dates :

2005

Ouverture de la Maison relais de Dinan pour 10 personnes par un projet provisoire en 4 appartements.

2009

Ouverture de la Maison relais de Rostrenen pour 20 personnes. Gestion de 2 ALT sur la commune de Rostrenen : 1 T2 dans la maison relais, 1 T3 dans un logement social.

Ouverture de la Résidence accueil de Belle-Isle-en-Terre pour 10 personnes.

Labellisation du DIHAP de Guingamp en Maison relais pour 10 personnes dans 4 logements.

Ouverture d'une Maison relais à Paimpol pour 5 personnes (fermée en septembre 2014).

2012

Ouverture d'un troisième ALT sur Rostrenen.

2013

Extension de la pension de famille de Guingamp (13 places pension de famille et 7 places résidence accueil) et réhabilitation d'un immeuble du parc social dédié à la pension de famille.

Contractualisation avec l'Etat, intégration du SIAO, réorganisation de cette activité en service à part entière, le Dispositif d'Insertion par le Logement (DIL) et réécriture des fiches métier.

2014

Réflexion et construction d'un partenariat autour du projet à Lamballe.

Les dispositifs « **pension de famille** » et « **résidence accueil** » sont encadrés par les circulaires de 2002 et 2006 :

« **La pension de famille** est une modalité de résidence sociale, clairement inscrite dans le champ du logement social et relevant du code de la construction et de l'habitation. Elle s'inscrit dans une logique d'habitat durable, sans limitation de durée et offre un cadre de vie semi collectif valorisant la convivialité et l'intégration dans l'environnement social. »

« **La résidence accueil** est une modalité de pension de famille et a les mêmes objectifs. Elle s'adresse aux personnes en situation de handicap du fait de souffrance psychique. Elle garantira de plus un accompagnement sanitaire et social organisé dans le cadre de conventions de partenariat avec un CMP (Centre Médico Psychologique) et un SAVS (Service d'Accompagnement à la Vie Sociale). »



L'ACAP gère 4 sites « pension de famille et/ou résidence accueil » dans le département : Dinan, Guingamp, Belle-Isle-en-Terre et Rostrenen pour un total de 64 places actuellement et travaille sur un projet de 12 places sur la commune de Lamballe.

Il s'agit « **d'une offre alternative de logement pour des personnes en situation de grande exclusion**, elle doit leur permettre une réadaptation à la vie sociale dans un environnement chaleureux et convivial, dans la perspective de leur faire retrouver tous les aspects de la citoyenneté... »

Dans ces lieux de vie, les résidents bénéficient d'un logement qui constitue leur espace privé, d'un espace collectif régulé par un règlement intérieur et d'un accompagnement par des professionnels, en journée et en semaine.

Ces objectifs sont favorisés par la vie collective associée à l'accompagnement en journée par des professionnels nommés Accompagnateurs Logement et Vie Sociale.

Le dispositif répond à **un besoin de mixité sociale en offrant d'autres formes de logement à l'échelle d'un quartier et représente un type d'habitat alternatif proposé aux personnes isolées socialement et cherchant d'autres solutions d'habitat que le logement autonome classique**. C'est un lieu pour se poser, vivre des choses ensemble, en vue de réapprendre à se projeter vers un logement de droit commun si possible.

La Pension de famille accueille des personnes ne pouvant pas ou ne souhaitant pas, pour l'instant, en raison d'une souffrance liée à la santé ou/et à une rupture de liens sociaux, familiaux, accéder à un logement autonome classique.



Aucun projet de vie n'est exigé pour y entrer. **Le temps y est avant tout destiné à se retrouver « chez soi mais pas tout seul », dans un lieu bienveillant et convivial** où sont valorisés les compétences et savoir-faire de chacun.

Ce fonctionnement offre l'occasion à certains de trouver un mieux-être et d'évoluer à travers les activités intérieures et extérieures mais aussi de vivre ou de revivre des occasions sociales dans un environnement tolérant et chaleureux.

Ceci, pouvant faire émerger des projets individuels, (de santé, d'insertion professionnelle, de relogement ou autres) accompagnés en cela par les professionnels compétents de droit commun.

La vie de la Pension de famille se déroule dans **un cadre où chacun peut accéder à plus d'autonomie dans le respect de l'autre et en assurant ses propres responsabilités**.

Toutes les pensions de famille / résidences accueil sont portées par un comité de pilotage composé de divers partenaires locaux : Etat, Conseil départemental, élus locaux, professionnels du secteur médical, associations d'insertion, représentant des bailleurs sociaux, association d'usagers, SAVS...

« Depuis 2012, L'ACAP adhère à l'UNAFO fédération de gestionnaires de logements accompagnés et bénéficie à ce titre de l'expertise, des informations législatives et réglementaires et des formations, dispensées par cet organisme. »

Modalité d'entrée et d'admission en pension de famille

Une commission territoriale d'attribution composée des mêmes partenaires que le comité de pilotage définit l'ordre d'admission des candidatures proposées par le SIAO, que les pensions de famille ont intégré depuis 2013.

De par sa culture et les territoires concernés par ses dispositifs, l'ACAP a développé des conventions de partenariat avec la psychiatrie d'une part (pour tous ses dispositifs), permettant un regard sanitaire et une réactivité des services de santé si nécessaire, et avec un SAVS d'autre part pour les deux résidences accueil.

Les critères d'admission

Ils ont été définis au niveau départemental dans le cadre du SIAO :

- faible niveau de ressources
- isolement et/ou exclusion sociale
- difficulté à accéder aux logements ordinaires ou à s'y maintenir
- cohérence du projet de vie dans le département 22 (ancrage, famille...)
- adhésion de la personne au projet pension de famille et au règlement de fonctionnement
- comportement compatible avec la vie en collectivité
- autonomie dans les actes de la vie quotidienne ou acceptation à se faire aider

Tous les dispositifs de l'ACAP s'adressent à des personnes majeures seules ou en couple. Une évaluation et une orientation par une structure relais SIAO est nécessaire pour accéder à un logement en pension de famille ou résidence accueil.

L'équipe du dispositif d'insertion par le logement

- 6 Accompagnateurs-rices Logement et Vie Sociale (ALVS) pour 5.5 ETP. Ces professionnels sont issus des formations d'Aide Médico Psychologique (AMP), moniteurs éducateurs ou Technicienne d'Intervention Sociale et Familiale (TISF). Ils interviennent en journée et en semaine du lundi au vendredi ou du lundi au samedi selon les lieux.
- 1 ETP encadrement
- 0.5 ETP de secrétariat

De plus, le service bénéficie de l'organisation générale de l'ACAP et des services administratifs (Direction, Ressources Humaines, comptabilité).

Les missions des Accompagnateurs-rices Logement et Vie Sociale se situent aux niveaux : individuel (veille au quotidien, écoute et évaluation des besoins, alerte des partenaires) et collectif (régulation et animation). Les accompagnements spécifiques individuels doivent être maintenus et/ou opérés par les professionnels extérieurs concernés (aide à domicile, suivi de secteur, Mandat Judiciaire de Protection des Majeurs, infirmier libéral...)

Le financement

Le budget de fonctionnement est assuré par une subvention de l'Etat à hauteur de 16€ par jour et par personne et la gestion locative est couverte par les redevances réglées par les locataires et qui leur ouvrent droit à l'APL résidence sociale.

Nos projets sociaux sont ancrés clairement dans le champ du **logement accompagné**, définit ainsi : « Le logement accompagné peut être défini comme une forme de logement triangulée qui opère une transformation du rapport bailleur/locataire par un rapport à 3 termes, instituant entre le propriétaire et l'occupant un tiers social dont l'intervention se fait sous l'égide d'une délégation de mission d'intérêt général des pouvoirs publics. » UNAFO, journées professionnelles, novembre 2011.

Ce rôle de tiers social nous situe dans un « entre deux » :

Entre institution et logement ordinaire, entre prise en charge et autonomie complète.

S'il est parfois inconfortable, **cet « entre deux » permet le soutien rassurant, favorisant la reprise de contact avec l'espace social**. Ce sont des lieux de vie suffisamment clos pour protéger et suffisamment ouverts pour favoriser les échanges et donc le lien social.



Quelques chiffres sur les entrées-sorties des pensions de familles de l'ACAP

Entre le 1 octobre 2014 et le 30 septembre 2015, les mouvements sont les suivants :

15 sorties :

- 4 décès
- 4 départs vers d'autres structures (Foyer de vie ou Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD))
- 7 départs pour du logement autonome

Bien qu'il s'agisse de logements durables et autonomes, les projets sont revus régulièrement avec les locataires pour promouvoir le logement autonome si possible ou l'orientation vers une structure en cas de perte d'autonomie.

13 entrées :

- 6 sorties de CHS (Centre Hospitalier Spécialisé)
- 3 sorties de CHRS (Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale)
- 2 sorties du domicile des parents
- 1 sortie de ACT (Appartement de Coordination Thérapeutique)
- 1 sortie de logement autonome

La mixité des publics est un des objectifs à chaque commission d'attribution. Le volume des places de « résidence accueil » (19 places) et les implantations territoriales de nos « pensions de famille » génèrent davantage de demandes via les services de psychiatrie.

Du 1^{er} octobre 2014 au 30 septembre 2015, 79 personnes sont passées par l'un de nos dispositifs : 18 d'entr'elles n'ayant pas été orientées par la psychiatrie. Sur les 79 personnes durant la même période, 53 bénéficient d'une mesure de protection.

Informations diverses

« **Le P'tit Gus Briochin** » : Un guide de l'urgence sociale réalisé dans le cadre du **réseau PARADS** « Pôle d'Accueil en Réseau pour l'Accès aux Droits Sociaux » de la **ville de Saint-Brieuc**. Imprimé en janvier 2016, ce guide à destination des personnes sans-abris répertorie les services de 1^{ères} nécessités. Pour plus d'informations, se renseigner auprès du **CCAS de Saint-Brieuc**.



Le prochain **CCRPA Bretagne** se déroulera le **23 juin 2016** dans le Finistère sur le thème de la **participation des personnes accueillies et accompagnées**.

Pour plus d'informations, se renseigner auprès de la FNARS Bretagne :

fnars.bretagne@wanadoo.fr